

FORMATION CONTINUE DES MEDECINS

LE CNFMC

📄 **Nommé par arrêté du 26/01/04**

Il est chargé de définir les règles de la FMC « obligatoire »

<http://www.unaformec.org> Actualités

LES SOURCES DE FINANCEMENT

📄 **FAF PM / 4.5 MILLIONS €**

COTISATION OBLIGATOIRE / 41€/AN des 120 000 libéraux

📄 **F.P.C / 30 MILLIONS € POUR LES ACTIONS + 25 MILLIONS €
POUR L'INDEMNISATION**

Argent conventionnel décidé tous les ans par les signataires de la convention: seuls bénéficiaires les généralistes depuis 2000

📄 **INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE / 457 MILLIONS €**

📄 **ASSOCIATIONS DE FMC / ??**

LE FONDS d'ASSURANCE FORMATION de la Profession Médicale

📄 Géré par les 4 syndicats représentatifs

📄 Président : Dr VIGNON (CSMF)

📄 Lance un appel d'offres annuel aux associations de FMC

📄 Pour tous les libéraux

📄 Pas d'indemnisation des participants

📄 Tous thèmes

📄 Réalisations libres : soirées, journées, dimanche ...

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONVENTIONNELLE

📄 Gérée par le syndicat signataire de la convention (MG France) et les caisses

- 📄 Président actuel : Dr RENARD (MGF)
- 📄 Lance un appel d'offres annuel aux associations de FMC
- 📄 Pour les MG uniquement
- 📄 Liste de thèmes définie annuellement par les parties signataires
- 📄 Thèmes prioritaires avec évaluation pour les MG Référents
- 📄 Réalisations : séminaires de 2j minimum en semaine pour une indemnisation des participants : 300 € par jour (Max 8j/an - 10j/an référents)